

**La prise en charge des personnes  
en souffrance au travail**  
**et de l'utilité de conduire une politique  
de prévention des risques psychosociaux**

**Descriptif de  
la formation :**

La souffrance au travail est un problème de société qui a mis du temps à être reconnu. Il fait l'objet aujourd'hui d'une attention particulière en raison du coût humain, économique et social important qu'il induit tant pour la Société que pour les entreprises, d'où l'importance de développer une politique de prévention. Toutefois, les employeurs comme les instances représentatives du personnel sont parfois en difficulté pour gérer et prévenir le risque psychosocial.

Il s'agit ici d'une formation initiale proposant une approche pluridisciplinaire. Cette formation se déroule sur une demi-journée.

**Objectifs :**

Permettre aux acteurs de cerner les différents aspects (juridiques, psychologiques, médicaux) de la souffrance au travail, de savoir la dépister et réagir, de mieux connaître les procédures à mettre en œuvre lorsqu'on y est confronté.

**Public :**

Les chefs d'entreprise, les managers ou futurs managers, chefs d'équipe ou responsables des ressources humaines.

Les instances représentatives du personnel (DP, CE, CHSCT) et les salariés.  
Les assistantes sociales et les services de santé au travail.

**Contenu :**

- La souffrance dans le travail (étymologie, causes organisationnelles, conflits, causes externes, personnalités difficiles, le point aujourd'hui...)
- L'approche juridique : définitions, obligation de sécurité de résultat, obligations d'évaluation et de prévention, réparations et sanctions
- L'approche psychologique : tableau clinique
- La prise en compte des personnes en souffrance : l'efficacité de l'interdisciplinarité
- Le rôle du médecin du travail
- Restauration et réhumanisation à REMAID
- La médiation en entreprise
- La prévention du risque psycho-social : du diagnostic à la mise en œuvre

**Méthodes  
pédagogiques :**

Echanges, apports théoriques et méthodologiques. Témoignages. Travaux en sous-groupes, documentation.

**Intervenants :**

Fabrice DELABROY, juriste, directeur d'association  
Thomas KAPP, directeur adjoint du Travail  
Gérald MACCARI, médecin du travail  
Mickaël MAYER, psychologue clinicien  
Anne DESCAMPS, médiatrice  
Patrick LECHARME, psychologue du travail

**Association REMAID** - 10 rue du Parc - Le Métropole II - 26000 VALENCE  
Tel adm. : 04 75 55 94 59 - Tel victimes : 04 75 55 39 34 - Fax : 04 75 42 29 56  
Mel : remaid.inavem26@orange.fr - Site web : www.remaid.asso.fr  
Prestataire en formation enregistré sous le numéro 82 26 01777 26.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Adhérente au réseau national d'aide aux victimes : « INAVEM » et « Citoyens et Justice »

## BULLETIN D'INSCRIPTION

**A envoyer avant le 25 septembre 2011,**  
**(accompagné du chèque de règlement) à l'adresse ci dessous**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Association ou organisme : \_\_\_\_\_

Adresse professionnelle : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Fonction : \_\_\_\_\_

Statut :  Bénévole  Salarié  Inscription à titre individuelle

Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_

**Titre de la formation :**

**« La prise en charge des personnes en souffrance au travail »**

**Date et horaire :**

**Mardi 18 octobre 2011 de 9 à 13 heures**

**Lieu : Salle Haroun Tazieff**

**(Maison des Sociétés - Rue Saint Jean - 26000 VALENCE)**

Quelles sont vos attentes par rapport à cette formation ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**FRAIS D'INSCRIPTION :**

Individuelle : 40 euros par personne

Groupe (à partir de 5 personnes) : 30 euros par personne

Adhérent : gratuit

*Etablir un chèque à l'ordre de l'association REMAID*

Fait à :

Le : \_\_\_ / \_\_\_ / 2011

Signature du participant :

Signature de l'employeur :

**Association REMAID** - 10 rue du Parc - Le Métropole II - 26000 VALENCE

Tel adm. : 04 75 55 94 59 - Tel victimes : 04 75 55 39 34 - Fax : 04 75 42 29 56

Mel : remaid.inavem26@orange.fr - Site web : www.remaid.asso.fr

Prestataire en formation enregistré sous le numéro 82 26 01777 26.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Adhérente au réseau national d'aide aux victimes : « INAVEM » et « Citoyens et Justice »